

G/R

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA

Kigali, le 7 Novembre 1955

OBJET:-

N° 5354/IMM/E.C.

Requête.-

TRANSMIS COPIE à Monsieur l'Administrateur
de Territoire de et à RUHENERI .-

Le Résident du Ruanda, M. DESSAINT.-

433e/Pcp 02
12/11/55

Deffaint



A Monsieur PAGU BAGAT SINGH AMARSINGH
B.P. N° 9 à
RUHENERI .-

Monsieur,

Me référant à votre lettre du I/II/55,
j'ai l'honneur de vous faire savoir que vous ne pouvez
faire l'objet d'une immatriculation que si vous possédez
le statut non-indigène.

Du fait que la personne que vous prétendez
être votre père ne vous a pas reconnu, vous ne pouvez
prétendre à ce statut.-

Je suppose que vous avez été recensé par les
soins des Autorités Locales et que vous possédez donc un
livret d'identité. Ce livret est suffisant pour faire
preuve de votre identité.-

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance
de ma considération distinguée.-

Le Résident du Ruanda, M. DESSAINT

Sé): M. DESSAINT.-

PAGU BHAGAT SINGH AMARSINGH
C/° SUNDAR SINGH BATRA
B.P.n° 9,
RUHENERI.-

Ruhengeri, le I août 1955.-

2877/ AI-18/01/02
5-8-55

Monsieur le Résident du Ruanda
de et à
KIGALI.-

Monsieur le Résident,

Le soussigné a l'honneur de prendre la plus respectueuse liberté de s'approcher par la présente auprès de votre plus haute bienveillance, une précieuse intervention en vue de solliciter UNE CARTE D'IMMATRICULATION.-

Pour votre gouverne, étant né en 193 à Kigali, et suis à Ruhengeri depuis plus de 21 ans. Ne possédant une carte d'Immatriculation. En outre, je puis vous confirmer que je ne suis pas considéré comme Indigène ni Asianthique.-

J'ose donc vous passer toute mon identité:-

Père : AMARSINGH BHAGWANDAS
Mère : HAWA KANTANGA, originaire de Kigali. Cette CARTE D'IMMATRICULATION, n'est pas demandée en vue de héritage de biens de mon père après sa mort mais seulement de pouvoir être connu dans le registre des asianthiques et surtout de pouvoir travailler à mon compte personnel.-

Malgré mes demandes répétées, mon père me semble nullement vouloir s'exécuter ayant à maintes reprises recours à la tromperie. En effet il croit m'avoir inscrit dans le registre de naissance de Kigali, il m'avait prié d'y aller moi-même demander l'Administrateur de Kigali. Arrivée à Kigali, Monsieur l'Administrateur me confirme que je n'ai pas été inscrit, celui-ci m'envoya au Bureau du Résident, devant le Bureau de Monsieur le Résident ayant trouvé des Européens, qui m'avaient conseillé de vous écrire sous le couvert de Monsieur l'Administrateur de mon Territoire de Ruhengeri.-

Je vous signale également que mon père ne reste plus encore avec ma mère HAWA KANTANGA, depuis déjà 10 ans. C'est en 1953 que j'étais allé demandé Monsieur l'Administrateur de Kigali.-

Espérant respectueusement et humblement que vous voudriez prendre ma demande en considération je vous prie de vouloir bien agréer, Monsieur le Résident l'assurance de mon plus profond respect.-

mis par la voie compétente avec l'assurance
considération très distinguée.-

Pagu Bhagat Singh Amarsingh
Bhagat Singh

Le Gouvernement de l'Inde au Résident

Le 10 Janvier 1955
Résident à Kigali

Ordre du Résident,

Le soussigné à l'honneur de prononcer la plus respectueuse liberté de s'approcher par l'intermédiaire de votre plus haute dignification, une précieuse intervention en vue de solliciter une audience.

L'APPELATION.-

Sur votre recommandation, étant né en 1920 à Kigali, et suis à Ruhengeri depuis plus de 21 ans. Je possède une carte d'identification. En ce qui, je puis vous confirmer que je ne suis pas considéré comme Indigène ni Asiantchi ue.-

Telle donc vous passer toute ma situation:-

Père : Amédée Mwamvya
Mère : Marie Mwamvya, épouse administrative de Kigali. Cette femme d'I. Mwamvya, n'est pas demandée en vue de l'écrire. Je suis le seul père à être décédé de mort mais seulement de souvenir être connu dans le registre des administratives et surtout au pouvoir travailler à son compte personnel.-

Malheureusement au cours de l'écriture, on déclare que semble nullement vouloir s'écouter faire. J'ai donc repris le document pour faire un effet il me suffit d'avoir inscrit dans le registre la personne de Kigali, il il m'avait écrit d'y aller moi-même pour rencontrer l'Administrateur de Kigali. Ainsi je suis arrivé à Kigali, où j'ai rencontré le confirmé que je n'ai pas été écouté, mais j'ai envoyé au Bureau du Résident, levers le nom de mon père le Résident ayant trouvé les Européens, qui m'avaient conseillé de vous écrire sous le couvert de l'assuré. Il m'a été donné de faire une audience de Ruhengeri.

Je vous signale également que mon père ne reste plus encore avec nous à Ruhengeri depuis déjà 10 ans. C'est en 1945 que j'étais arrivé à Kigali pour assister l'Administrateur de Kigali.-

Ensuite nous avons vécu ensemble jusqu'à ce que vous vouliez prendre mes affaires. Je vous signale que je veux bien prendre, mais je veux que l'assurance de mon fils soit effectuée.

Je veux que la voie compétente avec l'assurance soit effectuée par la voie compétente avec l'assurance et la confirmation très distinguée.-

Bhagat Singh.